

Coup de Pouce - CP

MAIRIE DE PARIS



Un dispositif parisien d'accompagnement à la scolarité

ALEM - CM2

Ateliers Lecture Expression Mathématiques

Les clubs *Coup de Pouce* ont pour objet d'aider les enfants de cours préparatoire, fragiles en lecture, à réussir l'apprentissage de la lecture

Les ateliers *Alem* visent à favoriser l'expression, à renforcer l'autonomie et à consolider les apprentissages des élèves avant leur entrée au collège

Les clubs Coup de Pouce et les ateliers Alem constituent un dispositif d'accompagnement à la scolarité mené en étroite association avec les familles et l'école, conformément à la Charte Nationale d'Accompagnement à la Scolarité.

Partenariat entre l'Education nationale, la Mairie de Paris, la CAF et la Mission Politique de la Ville de la Préfecture de Paris, ce dispositif a fait l'objet d'un protocole d'accord en 2004.

Au niveau de l'école

Les acteurs du dispositif sont les accompagnateurs, les enseignants, les parents et les enfants.
Le directeur de l'école est responsable du site.

Au niveau des Réseaux d'Education Prioritaire

Chaque coordonnateur accompagne les Clubs et Alem qui dépendent de son RRS en relation avec le coordonnateur de secteur Education nationale.

Le groupe de pilotage local

Chaque secteur est piloté par un coordonnateur de secteur Education nationale et un relais Circonscription des Affaires Scolaires (Ville de Paris-DASCO).
Le groupe de pilotage réunit régulièrement les acteurs de son secteur.

Les clubs Coup de Pouce CLÉ constituent un dispositif d'accompagnement à la scolarité des élèves de CP, mené en étroite association avec les familles et l'école.

 Objectif :

Les clubs visent à favoriser l'entrée dans la culture écrite et scolaire.

 Public :

Les enfants concernés sont ceux qui ne bénéficient pas d'un appui suffisant dans leur environnement familial et social.

 Modalités :

L'accompagnement réalisé dans les clubs Coup de Pouce CLÉ est une action :

- hors temps scolaire
- pilotée par la Mairie de Paris (DASCO) et par l'Académie (MAEP)
- conduite avec l'accord des familles et de l'école
- réservée aux enfants « fragiles »
- qui vise plus spécifiquement à faciliter l'apprentissage de la lecture.

 Procédures :

Une séance Coup de Pouce CLÉ comporte cinq temps bien identifiés :

- un temps d'accueil des enfants pendant lequel ils sont invités à échanger sur leur vécu quotidien, leurs apprentissages, leur environnement
- un temps d'aide aux devoirs
- un temps d'animation consacré à des activités et des jeux de lecture et d'écriture
- un temps de lecture d'une belle histoire par l'accompagnateur.
- un temps d'échange entre l'accompagnateur et les familles

 Mode d'intervention et protocole :

Les enseignants proposent aux enfants fragiles de s'inscrire dans le club avec l'accord des parents. Les parents s'engagent à suivre et à respecter les engagements du club. L'inscription est gratuite.

Dans un club, il y a un adulte et cinq enfants.

L'accompagnateur a pour missions :

- d'écouter les enfants et d'animer une discussion
- d'animer un temps consacré à la lecture quotidienne donnée par l'enseignant
- d'animer un temps d'activités et de jeux de lecture et d'écriture
- d'offrir aux enfants la lecture d'une belle histoire
- d'impliquer les parents en les faisant participer à la vie du club (préparation du goûter quotidien, présence tous les soirs après le club, présence à au moins trois séances dans l'année, présence lors des temps conviviaux et collectifs organisés dans l'école par les accompagnateurs).

 Positionnement :

Les deux objectifs majeurs du club Coup de Pouce consistent à :

- donner aux enfants fragiles dans l'apprentissage de la lecture, un temps de contact supplémentaire avec l'écrit
- s'assurer de l'engagement de la famille aux côtés de l'enfant dans son apprentissage de la lecture.

Les Clubs Coup de Pouce permettent à l'enfant de consolider, de réinvestir, de dynamiser les apprentissages faits à l'école.

Le dispositif prolonge l'action de l'école.

Les ateliers Alem constituent un dispositif d'accompagnement à la scolarité des élèves de CM2, mené en étroite association avec les familles et l'école.

🚦 Objectif :

Les ateliers visent à favoriser l'expression, à renforcer l'autonomie et à consolider les apprentissages des élèves avant leur entrée au collège.

🚦 Public :

Les enfants concernés sont ceux qui ne bénéficient pas d'un appui suffisant dans leur environnement familial et social.

🚦 Modalités :

L'accompagnement réalisé dans les Alem est une action :

- hors temps scolaire
- pilotée par la Mairie de Paris (DASCO) en partenariat avec l'Académie et la MAEP
- conduite avec l'accord des familles et de l'école
- réservée aux enfants « fragiles »
- qui vise plus spécifiquement l'amélioration des compétences en français et en mathématiques

🚦 Procédures :

L'atelier Alem comporte trois temps bien identifiés :

- un temps d'accueil des enfants pendant lequel ils sont invités à échanger sur leurs acquisitions scolaires quotidiennes (15mn)
- un temps d'aide aux devoirs (30mn)
- un temps d'animation consacré alternativement au français et aux mathématiques (35mn)

🚦 Mode d'intervention et protocole :

Les enseignants proposent aux enfants fragiles de s'inscrire dans l'atelier avec l'accord des parents. Les parents s'engagent à suivre et à respecter les engagements de l'atelier.

L'inscription est gratuite.

Dans un atelier, il y a un adulte et au maximum 8 enfants.

L'accompagnateur a pour missions :

- d'aider l'enfant à réaliser le travail personnel demandé par le maître.
- d'animer une séquence de compréhension ou d'expression écrite ou orale
- d'animer une séquence d'activités à caractère mathématique
- d'impliquer les parents en les faisant participer à la vie de l'atelier (rencontres, échanges, visite de l'atelier)

🚦 Positionnement :

Les Alem permettent à l'enfant de réinvestir, dans un autre contexte que celui de la classe, les acquisitions, les comportements et les valeurs de l'école.

Le dispositif prolonge l'action de l'école en liaison avec les enseignants des classes d'origine.

Rôle des acteurs du dispositif Coup de Pouce – Alem

Au niveau du site

Le directeur, responsable du site...

- S'engage à respecter et faire respecter les cadres et règles du fonctionnement du dispositif
- Informe le coordonnateur de secteur et le relais CAS de difficultés éventuelles
- S'assure de la bonne circulation de l'information et de la diffusion des outils pédagogiques
- Informe et reçoit les parents individuellement
- Organise une rencontre dans l'école avec les accompagnateurs et les enseignants des enfants
- Veille au respect du calendrier
- S'assure du bon fonctionnement du club et/ou de l'atelier (salle, horaires, présence des enfants et des accompagnateurs)
- Organise la signature des cartes d'adhérent sous la forme d'une réunion conviviale entre parents, accompagnateurs, enfants et enseignants
- Fait le point régulièrement sur l'implication des parents
- S'assure du retour des évaluations
- Est responsable de la mallette pédagogique fournie et de son contenu

L'enseignant des élèves...

- Participe à la réunion d'information en début d'année
- Propose les enfants bénéficiaires, avec l'assistance éventuelle du RASED
- Rencontre individuellement les parents
- Rencontre le ou les accompagnateurs avant le démarrage du club ou de l'atelier, puis régulièrement tout au long de l'année
- S'informe des activités conduites dans les clubs et/ou ateliers
- Participe aux bilans
- Renseigne les évaluations

L'accompagnateur...

- Assiste aux formations
- Prend en charge les enfants du club ou de l'atelier le soir de 16h30 à 18h.
- Respecte les temps de la séance
- Participe aux bilans
- Remplit le cahier de bord (CP) ou la fiche semaine (Alem)
- Veille à avoir des contacts réguliers avec les enseignants
- S'assure de l'implication des parents
- S'assure de la réception par les enfants de la revue
- Est co-responsable de la mallette pédagogique